



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE CAVE MIR EST DANS LE SEMPLIS MÈRE
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT LAURENT
(D. S. LAURENT)



Abonnement : Un an (Canada) \$2.00
" " (Etats-Unis) 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

Les conférences impériales Laurier et l'impérialisme

III

Aux débuts de nos articles sur les Conférences impériales, nous écrivions que ces conférences deviendraient un danger pour la paix de l'empire aussi bien que pour l'autonomie des nations qui le composent si on réussissait à en faire comme une sorte de Conseil impérial où l'on adopterait des mesures économiques, commerciales ou militaires uniformes pour toutes les parties de l'empire. Chaque nation connaît ses besoins et ses devoirs. Les conférences impériales ne doivent pas empiéter sur l'autorité suprême des Parlements.

Nous avons démontré qu'aux conférences de 1902, de 1907 et de 1909, Laurier s'est inspiré de cette saine doctrine, n'a pas permis que l'on entame la souveraineté parlementaire du Canada et s'opposa à ce que les conférences impériales deviennent un instrument impérialiste.

A la conférence de 1911, Laurier combattit directement l'idée d'un Conseil impérial.

Nous avons souvent dénoncé ce projet qui, sous prétexte de nous consulter sur toutes les questions de la politique étrangère de l'Angleterre, nous entraînerait fatalement à prendre part à toutes les guerres de l'empire.

Fidèle à sa politique de parfaite autonomie canadienne, et logique avec lui-même, Laurier s'opposa de nouveau, à la conférence intercoloniale de 1911, à l'impérialisme qui se présentait sous la résolution suivante proposée par sir Joseph Ward, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le 23 mai 1911.

Il s'agissait de l'établissement d'un conseil impérial et nous trouvons cette résolution à la page 48 du rapport. Le voici :

" L'empire a maintenant atteint un degré de développement où il convient d'instituer un conseil d'Etat impérial composé de représentants de toutes les parties autonomes de l'empire et dont le rôle, tant en théorie qu'en fait, serait de conseiller le gouvernement impérial sur toutes les questions intéressant les possessions de Sa Majesté au-delà des mers.

Au cours de la discussion soulevée par ce projet, le 25 mai, sir Wilfrid Laurier s'exprimait ainsi (page 70 du rapport) :

" Ce que propose sir Joseph Ward n'est pas un conseil consultatif, c'est un corps législatif élu par les peuples du Royaume-Uni et des possessions au-delà des mers, un corps législatif, dis-je, ayant le pouvoir de dépenser, mais sans le pouvoir de créer des revenus. Or, s'il est un système indéfinissable, c'est bien celui constituant une assemblée libre de dépenser selon son bon plaisir, mais sans avoir la responsabilité du prélèvement des impôts nécessaires pour solder cette dépense.

" A mon sens, cette considération seule règle tout de suite la question. L'assemblée que propose sir Joseph Ward aurait le droit de siéger ici, à Londres, ou encore, si cela lui plaisait, à Ottawa, ou à Wellington ou à Melbourne, et de décréter dans sa sagesse :

" Eh bien ! cette année, l'empire britannique dépensera deux millions de livres, cinq millions de livres, vingt millions de livres pour la défense, et sur ce montant le Royaume-Uni fournira tant, le Canada tant, l'Australie tant, la Nouvelle-Zélande tant, l'Afrique du Sud tant et Terre-Neuve tant. Puis, si j'ai bien compris sir Joseph Ward, les gouvernements de ces pays devraient faire remise des sommes indiquées et tous ces gouvernements seraient les agents muets de la volonté ainsi exprimée. Le chancelier de l'Echiquier verserait sa part, le Canada devrait en faire autant pour solder le prix de diverses munitions de guerre. Il en serait de même pour l'Australie, l'Afrique du Sud et Terre-Neuve.

" Je dois dire qu'une telle proposition me semble tout à fait impraticable.

Et sir Joseph Ward baissa son pavillon impérialiste en disant :

" Après les expressions d'opinion des membres de la conférence à l'encontre de ma proposition, je crois qu'il sera moins embarrassant pour eux et certainement conforme à mon propre désir de la retirer."

Une fois de plus l'impérialisme avait été battu en brèche par le premier ministre du Canada.

Complétons ces faits historiques qui démontrent l'attitude anti-impérialiste de Laurier aux conférences impériales, par la citation suivante d'une déclaration qu'il faisait aux communes, le 3 février 1910 :

" Je ne prétends aucunement être un impérialiste. Je suis Canadien d'abord, Canadien ensuite, Canadien toujours. Je suis sujet britannique de naissance, par tradition, par conviction, étant convaincu qu'à la faveur des institutions britanniques mon pays natal a obtenu une somme de sécurité et de liberté dont il n'aurait pu jouir sous aucun autre régime.

" A ceux qui ne partagent pas mon avis, à ceux qui se disent impérialistes et prétendent que l'empire doit avoir le pas sur toute autre considération, qu'il me soit permis de dire tout de suite que le programme que nous proposons est, à mes yeux, plus conforme au véritable esprit qui présida à la fondation de l'empire, qui lui sert de base et est seul susceptible d'en assurer le maintien."

Nous avons l'espoir que les représentants du Canada à la conférence impériale qui s'ouvrira bientôt à Londres continueront à s'inspirer des attitudes canadiennes et de la saine doctrine nationale de Laurier.

Nous, libéraux, nous nous opposons énergiquement à la centralisation du conseil impérial et à toute modification organique dans la constitution du Canada avec l'empire, même après son adoption par le Parlement, avant qu'elle ne soit ratifiée par un vote du peuple canadien par voie de plébiscite. Ce sont les termes même du programme du parti libéral adopté à la convention nationale de 1919.

De plus, comme l'a déclaré dans l'opposition et au pouvoir M. Mackenzie King, le premier ministre actuel du Canada, les libéraux, tout en reconnaissant l'utilité pour le Canada d'être représenté à la prochaine conférence impériale, s'opposent à ce que, au cours de ladite conférence, aucune décision ne soit prise qui entraînerait un changement quelconque dans les relations du Canada avec celles des autres parties de l'empire et ils sont d'avis que, vu la situation financière actuelle du Canada, rien ne devrait être fait de nature à engager le pays dans de nouvelles dépenses pour fins navales ou militaires.

Cette attitude s'inspire d'une politique canadienne avant tout, la seule qui maintiendra l'empire et garantira au Canada sa survivance, son complet développement national.

JEP

Les prix décernés ne sont pas encore considérables, mais il est à espérer qu'avant longtemps la Société d'agriculture disposera de sommes plus élevées qu'elle offrira en prix aux divers exposants.

Pour toute personne qui veut réfléchir, il apparaît évident que l'exposition agricole de Saint-Jérôme peut et doit prendre plus d'extension dans un avenir rapproché.

Nous sommes heureux de constater que l'exposition de cette année a été plus considérable que celle des années passées. Il y a eu près de cent exposants ; il y avait plus de 250 animaux ; les classes furent bien remplies dans le département des légumes et effets divers.

Trois mille personnes ont visité l'exposition. Nous avons remarqué M. Arthur Sauvé, député de Deux-Montagnes et chef de l'opposition à Québec ; M. Jules-Edouard Prévost, député de Terrebonne à Ottawa. L'honorable A. David, retenu ailleurs, s'était excusé de ne pouvoir être présent.

M. Delphis Groulx, président de la Société, et tous les directeurs étaient à leur poste. Nous les félicitons de leur bon travail et nous exprimons de nouveau l'espoir que leur oeuvre grandisse de plus en plus.

Nous croyons qu'un des moyens d'élargir les cadres de l'exposition agricole serait de la combiner chaque année avec l'exposition des cercles de Fermières du comté.

Si ce projet était réalisé, nous aurions à Saint-Jérôme une exposition très considérable et d'un intérêt extraordinaire. Le nombre de visiteurs serait doublé, peut-être triplé et, par conséquent, les revenus accrus permettraient de donner de meilleurs prix.

Naturellement, il y a une mise au point à étudier pour établir cette heureuse fusion. Nous croyons qu'elle mérite d'être discutée par les directeurs de la Société d'agriculture.

Voici les noms des officiers et des directeurs de la Société d'agriculture du comté de Terrebonne :

Président d'honneur, M. le curé Brosseau ; vice-président d'honneur, M. l'abbé Matte, vicaire ; patrons, M. Jules-Edouard Prévost, député, l'honorable Athanase David, député ; président, M. Delphis Groulx, Sainte-Anne des Plaines ; vice-président, Dr Alfred Lapointe, Saint-Jérôme ; secrétaire-trésorier, M. T. Toupin, notaire, Saint-Jérôme ; directeurs, MM. Frédéric Labelle, Saint-Jérôme ; Euclide Clouthier, Saint-Janvier ; Joseph-F. Labelle, Sainte-Thérèse ; Clovis Ouimet, Terrebonne ; Dr J.-O. Lapointe, Saint-Sauveur ; Charles Ladouceur, Shawbridge ; Arthur Landry, agronome, Sainte-Thérèse.

« Meli-Melo »

La place qui revient au français

Il nous fait plaisir de constater que le chemin de fer national du Canada s'efforce de donner à la langue française la place qui lui revient dans ses différents services. De grandes améliorations ont déjà été constatées de ce côté, mais il est évident que la compagnie a le souci de poursuivre plus loin cette intelligente initiative.

Avec la réorganisation du réseau et l'entrée en fonction de sir Henry Thornton, président du chemin de fer national du Canada, coïncide un effort visible pour rendre justice à la population de langue française. Cette louable politique a été appliquée tout dernièrement encore à la gare Beauport lorsqu'un avis en français, sur les règlements régissant la consigne, a été affiché. Cette fois nous sommes en présence non pas d'une servile traduction de l'anglais mais d'un texte assez indépendant pour conserver son caractère français et rédigé dans une langue parfaite. Evidemment l'auteur est l'un des nôtres.

Et nous apprenons de bonne source que le chemin de fer national du Canada n'entend pas en rester là, que des ordres ont été donnés en haut lieu de faire la part voulue au français sur les affiches, billets, bulletins, menus, etc., de la compagnie.

Le congrès eucharistique de Québec

Le congrès eucharistique qui a été tenu à Québec, la semaine dernière, a été une véritable apothéose de l'Eucharistie.

Tout un peuple a rendu hommage à Jésus voilé dans la divine Hostie. Après plusieurs jours de fêtes inoubliables, le congrès eucharistique s'est clôturé, dimanche, par une cérémonie qui a eu lieu sur les Plaines d'Abraham et à laquelle 150,000 personnes, venues de toutes les parties de la province, ont pris part.

Il y avait près de 50,000 hommes dans la procession ; neuf évêques, plusieurs prélats et chanoines et plus d'un millier de prêtres et religieux dans le cortège.

La province de Québec avec sa hiérarchie ecclésiastique, avec ses évêques, ses docteurs, ses prêtres, ses fidèles, s'est groupée autour de l'Eucharistie en ce congrès provincial et la proclamée centre d'unité, lieu de charité, symbole et principe de paix et de concorde.

L'honorable J.-L. Perron

La Patrie publie un article très élogieux sur l'honorable J.-L. Perron, ministre de la voirie.

Après avoir rappelé que la personnalité de M. J.-L. Perron a soulevé bien des contradictions, la Patrie dit :

Chacun peut aujourd'hui voir les fruits de son travail. Nous avons entendu des dirigeants du parti conservateur, de ceux même qui le dénonçaient durement l'hiver dernier, exprimer leur admiration de la transformation qu'il a accomplie dans le service de la Voirie. Les bons chemins qu'il a fait construire sont bien faits et durables. Il a pris des mesures pratiques qui assurent la conservation du réseau. Il a pris à sa charge l'entretien de milliers de milles de bonnes routes et a promptement et splendidement organisé ce nouveau service public. Il a fait en sorte qu'il ne soit pas outre mesure coûteux, et pour cela, il a envisagé sa tâche non pas en politicien, mais en homme d'affaires. Il s'est montré réfractaire à toutes les dangereuses séductions du patronage. Aux équipes de cantonniers qu'il a chargés de l'entretien des routes, rien n'a pu l'induire à payer des salaires plus élevés que les salaires courants dans les municipalités où ces routes étaient situées. Il a renvoyé sans pitié des employés incompétents pour les remplacer par d'autres capables de donner la pleine mesure des services qu'il attendait d'eux. Et l'entretien de la voirie est maintenant organisé et opère magistralement à un coût minimum parce que la surveillance est continue et que toute détérioration est réparée avant que le dommage soit grand et la réparation coûteuse.

ment organisé ce nouveau service public. Il a fait en sorte qu'il ne soit pas outre mesure coûteux, et pour cela, il a envisagé sa tâche non pas en politicien, mais en homme d'affaires. Il s'est montré réfractaire à toutes les dangereuses séductions du patronage. Aux équipes de cantonniers qu'il a chargés de l'entretien des routes, rien n'a pu l'induire à payer des salaires plus élevés que les salaires courants dans les municipalités où ces routes étaient situées. Il a renvoyé sans pitié des employés incompétents pour les remplacer par d'autres capables de donner la pleine mesure des services qu'il attendait d'eux. Et l'entretien de la voirie est maintenant organisé et opère magistralement à un coût minimum parce que la surveillance est continue et que toute détérioration est réparée avant que le dommage soit grand et la réparation coûteuse.

Nous croyons que les éloges de la Patrie sont très justes.

L'honorable M. Perron est un homme d'action, un énergique, un bourreau de travail, un excellent administrateur qui a fait bénéficier le ministère de la voirie de ses talents et de son activité.

Le Conseil de l'instruction publique

Mercredi prochain, 26 septembre, le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique se réunira à Québec.

Un nouveau ministre

On annonce officiellement la nomination de M. E.-J. McMurray, député libéral de North-Winnipeg, au poste vacant de solliciteur général dans le gouvernement fédéral. M. McMurray devient ministre sans portefeuille et solliciteur général. Il est par conséquent membre du conseil privé, de même que son prédécesseur, l'honorable M.-D. McKenzie.

La date de l'élection partielle dans North-Winnipeg n'a pas encore été annoncée.

Pensées

— L'ennemi le plus terrible est celui qui parle le moins. Jauffret.

— On a toujours assez vécu quand on a bien vécu. Henri IV.

— Le mal est le laisser-aller de l'homme, le bien son effort. Voltaire.

— L'homme peut à proportion de ce qu'il sait. Bacon.

Le monument du curé Labelle

La résurrection du mouvement en faveur de l'érection d'un monument au curé Labelle reçoit l'approbation de tout le monde.

La presse française et anglaise approuve ce projet et fait à l'envi l'éloge du curé Labelle et de son oeuvre.

Nous avons lu avec émotion le bel article que l'abbé Elie Auclair a publié dans la Presse sur le curé Labelle, article que nous reproduisons la semaine prochaine.

Nous avons reçu une foule de lettres où l'on commente favorablement l'idée d'élever un monument à la mémoire du curé Labelle.

Nous ne pouvons le publier toutes, mais nous tenons à signaler celle du Frère

Michel de la congrégation de Sainte-Croix, et qui enseignait au vieux collège de Saint-Jérôme il y a plus de trente ans. Le Frère Michel, qui a le culte du souvenir, nous écrit de Saint-Aimé de Richelieu où il est professeur au collège commercial :

M. J.-E. Prévost, M.P.P., Monsieur le Député,

Souffrez qu'un ancien maître qui ne vous a pas vu depuis plus de 30 ans, vienne s'entretenir avec vous quelques instants. Peut-être vous rappellez-vous encore de votre ancien professeur d'anglais, le Fr. Michel? Quant à moi, je n'ai pas oublié mes anciens élèves de St.-Jérôme, et c'est toujours avec un plaisir nouveau que je lis dans les journaux les noms de mes élèves qui ont grandi de toutes façons et qui servent si bien l'Eglise et la Patrie.

Les journaux annoncent dernièrement le beau projet que vous avez conçu d'élever un monument au célèbre Curé Labelle. Je me suis réjoui à cette heureuse nouvelle, et je me permets, aujourd'hui, de venir vous féliciter d'avoir pris cette initiative. Veuillez croire que j'applaudis de grand coeur vos démarches et que je leur souhaite tout le succès qu'elles méritent.

La population de St.-Jérôme, toujours si pleine de coeur et de vrai patriotisme, saura, je n'en saurais douter, secourir les généreux efforts des organisateurs, pour assurer le triomphe d'une si noble entreprise.

Il appartenait à la métropole du Nord de commencer le mouvement et à l'un de ses fils les mieux placés de s'en faire le patron. Nul doute que les adhésions se feront nombreuses et les souscriptions encore plus abondantes, afin que ce tribut d'hommages et de gratitude envers ce digne prêtre et ce grand patriote, fasse honneur au Canada tout entier.

Comme curé de St.-Jérôme, comme apôtre de la colonisation en cette province, le "Bon Curé Labelle" s'est acquis la reconnaissance non seulement des nombreuses paroisses qu'il a fondées, mais de toute la Confédération canadienne, car l'influence qu'il a exercée sur ceux qui gouvernaient alors le pays, a eu les meilleurs effets, en faveur de la race Canadienne-Française.

Il serait trop long, pour moi, de vouloir énumérer les services que ce digne prêtre a rendus à l'Eglise et à la Patrie.

C'est sans doute en reconnaissance de ce grand mérite que, quelques mois avant la fin de sa carrière, Rome le nommait Protonotaire-Apostolique. Jamais titre semblable ne fut mieux mérité et porté avec autant d'honneur. Si les encouragements et les félicitations d'un simple religieux peuvent vous aider dans ce beau travail, veuillez croire que c'est de grand coeur que je vous les offre.

Ne pouvant vous offrir aucun secours pécuniaire, je puis vous assurer du souvenir de mes humbles prières, pour que cette entreprise s'élève à bonne fin, et que vos nobles travaux soient bien couronnés.

Veuillez me croire toujours votre en N. Seigneur.

Fr. Michel C.S.C.

Le personnel de la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) visitera Saint-Jérôme

On sait, sans doute, que les banquiers Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée), de Montréal, viennent de souscrire un emprunt obligatoire de \$600,000 de la Regent Knitting Mills Limited, fabrique de tricots dirigée par des Canadiens-français et ayant de vastes établissements à Montréal et à Saint-Jérôme.

On nous informe que la Regent Knitting a décidé de transporter à Saint-Jérôme son établissement de Montréal où travaillent plus de 300 ouvriers.

Une visite officielle des fabriques de cette compagnie par le personnel de la maison Versailles-Vidricaire-Boulais, tant de Montréal que de l'extérieur, aura lieu le mercredi 26 septembre.

Voici le programme de cette visite qui, nous n'en doutons pas, sera, à plus d'un point de vue, une révélation pour les visiteurs.

10 h. heure avancée — Départ du bureau, 90, rue Saint-Jacques, Montréal.

10 h. 15 — Visite de la fabrique du boulevard Saint-Laurent.

11 h. 15 — Buffet au réfectoire du même établissement.

11 h. 45 — Départ pour Saint-Jérôme.

1 h. 15, heure solaire — Visite de la fabrique de Saint-Jérôme.

4 h. — Dîner au collège.

6 h. — Départ pour Montréal par le Canadien Pacifique.

MM. de Tonnancourt, Lemieux et Marcoux accompagneront les visiteurs.

Nous sommes heureux et flattés de cette visite à Saint-Jérôme organisée par la maison Versailles-Vidricaire-Boulais.

D'avance nous souhaitons à ces distingués visiteurs la bienvenue dans notre ville dont les autorités feront dignement les honneurs, nous en sommes certains.

Au curé Labelle

(De la Presse)

On doit féliciter M. Jules-Edouard Prévost, journaliste et député de Terrebonne à la Chambre des communes, d'avoir repris l'idée d'un monument à la mémoire du curé Labelle, le vaillant et intelligent prêtre colonisateur du nord de la province de Québec. Espérons que l'appel qui sera lancé bientôt au public pour compléter la somme nécessaire à l'érection du monument projeté sera entendu de toute notre population.

Les démarches faites jusqu'ici par M. Prévost lui-même laissent bien augurer du succès du mouvement. Le député de Terrebonne a obtenu déjà du conseil de la ville de Saint-Jérôme que celui-ci réitére le vote par lequel, il y a quinze ans, la municipalité souscrivait un montant de

\$5,000 au fonds du monument Labelle. Les citoyens de Saint-Jérôme, dont bon nombre ont connu personnellement le pacifique conquérant des montagnes du Nord, ont voulu être les premiers à rendre hommage au souvenir vénéré de leur ancien pasteur.

Mais le devoir de reconnaissance s'étend au-delà de la cité jérômienne, il doit atteindre toutes les paroisses de la province de Québec, parce que l'éminent service rendu par le curé Labelle, en développant la magnifique région des Laurentides et en la peuplant d'excellents colons, profite à notre population tout entière. Chacun a donc l'obligation de contribuer à l'érection du monument destiné à perpétuer la mémoire de l'apôtre-pionnier. Montréal, en particulier, verra faire sa large part et donner l'exemple aux autres municipalités.

En ce temps où le problème de la colonisation se pose avec une force nouvelle, il est bon d'exalter le souvenir de ceux qui comprennent l'importance de mettre en oeuvre notre propre territoire et d'y appliquer nos énergies nationales. Le curé Labelle fut un de ces hommes, patriote éclairé autant que prêtre admirable. Sa statue, qui, dans un an et demi — promet M. Prévost — se dressera à la porte des Laurentides, rappellera ce que cette région florissante et pittoresque doit à la clauvoyance et à l'énergie de l'ancien curé de Saint-Jérôme. Que la piété et la gratitude populaires se hâtent d'ériger un monument digne du noble caractère et de l'oeuvre admirablement féconde du brave curé Labelle!

LETTRE POLITIQUE

OTTAWA, le 14 septembre 1923.

La fin des vacances nous invite à reprendre nos causeries hebdomadaires. Elles porteront comme par le passé sur toutes les questions de politique nationale, impériale ou internationale, selon le cas.

A Genève, la Société des Nations tient sa quatrième assemblée annuelle. Les diplomates du monde entier font dans le moment une revue des affaires du monde et les nouvelles qui nous arrivent tous les jours semblent indiquer un état d'anxiété intense. On se demande si la Société, fondée au lendemain de la guerre, pour aider au rétablissement de la paix dans le monde, atteint sa fin.

Beaucoup en doutent. Il en est qui déclarent franchement qu'elle n'est pas née viable. D'autres, comme lord Robert Cecil, témoignent vraiment d'une confiance inébranlable. Ils jugent cette institution non seulement utile, mais nécessaire à la paix du monde.

Le Canada, qui n'a pas encore eu besoin de cette institution, lui accorde son appui franc et loyal. Chaque jour des Canadiens par milliers donnent leur généreuse adhésion à la Société des Nations.

Les délégués canadiens ont joué par le passé un rôle bienfaisant au cours des délibérations annuelles. Il y a quelques jours à peine, après l'admission de l'Irlande dans cette Société, c'est l'honorable Geo. P. Graham, notre populaire ministre des chemins de fer, qui souhaitait cordialement la bienvenue aux délégués irlandais en leur offrant un déjeuner à Genève. Sir Lomer Gouin discutera devant une commission spéciale la nécessité de modifier l'article X, afin de le rendre acceptable à toutes les nations de la terre.

Le Canada, nation pacifique, continue sa mission pacifique et conciliatrice. Notre pays est le seul Etat de l'Amérique du Nord à prendre part à cette importante assemblée.

o o o

Le très honorable W.-L. MacKenzie-King se prépare à prendre part à la conférence de Londres. Cette conférence impériale s'ouvrira le 2 octobre. Tous les premiers ministres de l'Empire seront présents. On y discutera les questions qui intéressent l'Angleterre mais aussi les autres parties de l'Empire.

Au Canada, les opinions sont partagées au sujet de la tenue de ces conférences. Il en est qui prétendent que nous n'avons pas de bonnes raisons de participer à ces délibérations. Il en est d'autres qui voudraient que nos ministres fissent voix commune avec tout ce que proposera le gouvernement britannique.

Sur ce point, l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la marine, a donné des précisions au cours d'un important discours prononcé à l'Islet, le 9 courant. "Les questions qui intéresseront le Canada devront être réglées au Canada et par les Canadiens."

"Cette déclaration est franche et précise. C'est une profession de foi dans le Canada d'abord" et tous les vrais Canadiens reconnaîtront là la pensée qui anima les ministres du gouvernement actuel. Le Ca

nada fait partie de l'Empire britannique et comme tel il ne saurait se tenir à l'écart de cette conférence. D'autre part, le premier ministre ne s'engagera en rien sans avoir consulté le Parlement.

Le très honorable premier ministre s'embarque à Québec le 21 courant et il sera sans doute absent du pays six ou sept semaines. Les meilleurs vœux de tous les Canadiens l'accompagnent et il part assuré de la confiance de la majorité de l'électorat.

ooo

Il n'y a pas eu d'activité politique depuis la fin de la dernière session. Les ministres se sont contentés de diriger énergiquement l'administration de leurs ministères respectifs. Les chemins de fer font tous les jours des progrès sensibles. Les recettes hebdomadaires en font foi. La semaine finissant le 31 août indiquait une augmentation de recettes de \$800,000 sur la semaine correspondante l'an dernier. Pour les sept mois de la nouvelle année, l'augmentation sur les recettes de l'année précédente est de \$20,000,000, soit près de 3 millions par mois.

L'immigration est abondante. Le gouvernement ne néglige rien pour faciliter l'entrée des meilleures classes possibles d'immigrants, mais cette politique ne plait pas à tout le monde. Les ouvriers s'opposent à l'entrée des artisans et des manoeuvres, disent qu'ils encombreront le marché du travail. D'autre part, tous ceux qui discutent notre situation économique sérieusement prétendent que le salut du pays est dans une immigration intense.

Pendant plusieurs années, sous prétexte d'économie, le gouvernement a refusé de faire des travaux publics, même jugés urgents. Cette année, d'un bout à l'autre du pays, tous les travaux urgents et nécessaires de réparations et d'entretien ont été entrepris, malgré les critiques de l'opposition qui crie au gaspillage. Nos lecteurs savent qu'il faut faire certaines réparations lorsqu'il en est encore temps, sans quoi il en coûterait plus cher de tout faire à neuf.

ooo

Afin de rendre pleine et entière justice aux vétérans et à leurs familles l'honorable Dr Béland a formé une commission qui aura pour but d'entendre les appels contre les pensions actuellement payées aux soldats et aux familles des glorieux héros de la grande guerre. Cette commission est actuellement en fonction. L'un des membres de cette commission est le colonel J. Roy, Croix Militaire.

En terminant cette lettre déjà longue, nous voulons attirer l'attention de nos lecteurs sur une déclaration de l'honorable Ernest Lapointe à l'Islet. Elle précise l'attitude du parti libéral et indique sa ferme détermination pour l'avenir.

«Le parti libéral, dit le ministre de la marine, c'est le parti des hommes libres un par un but commun qui est celui de faire marcher le pays dans les voies de la liberté et de la prospérité. Il n'est pas le parti des esclaves de coteries ou de classes. Il sait qu'un gouvernement ne doit servir ni les petits ni les gros intérêts, que son devoir est de servir la nation entière. Avec confiance donc, avec vigueur, sous la direction d'un chef qu'il s'est choisi librement, le parti libéral s'est mis à la rude tâche de la rénovation du pays.»

Et plus loin, «Nous nous sommes mis à l'oeuvre. Sentez-vous, maintenant, qu'il y a quelque chose de changé? Ne voyez-vous pas derrière les nuages une bande d'argent? N'avez-vous pas plus de confiance dans l'avenir?»

G. VU

CHRONIQUE

La philosophie de l'estomac

Voltaire l'a résumée avec sa maîtrise ordinaire mais aussi avec son style rababaisien qui défie la citation.

De cette philosophie on peut dire que si elle est la moins prêchée en chaire universitaire d'autre part, elle est la plus inflexible en ce qui concerne le bonheur individuel. Il n'est pas d'homme heureux avec un estomac en détresse; le sourire ne lève jamais à l'enseignement de la dyspepsie chronique. Un mauvais chyme suffit à fabriquer toute l'amertume, toutes les sauvages mélancolies qui font les gens tristes et maussades et se sont maintes et maintes fois traduites chez les destripes de tous les âges par des crises monstrueuses contre le genre humain tout entier, bien éloigné de croire qu'une simple dose de bicarbonate de soude prise à temps, ait heureusement changé le cours de ses destins.

Je salue, à propos de l'estomac, une page du livre de Jules Pravioux: «S'ils connaissent leur bonheur.»

Robert, procureur de la république, avait, comme tous les autres, sollicité de l'avancement. (Il faut rappeler que ce titre pompier de procureur, etc. dans le cas cité n'évoque que de modestes fonctions), mais il manquait de flair.

«Il choisissait mal l'instant où il devait donner sa foi aux maîtres de l'heure, aux députés de cir. A chaque élection, l'arrondissement changeait de député et le nouveau député, une fois élu, changeait d'opinion pour devenir ministre. M. Robert se trouvait toujours être l'ami de l'adversaire battu du député régnant; aussi M. le procureur «marquait le pas», et voyait autour de lui des magistrats plus jeunes, mais plus sages et de plus d'odorat, escalader les sièges si convoités de conseillers à la cour d'appel. Et puis c'était un triste, et les gens tristes, comme chacun sait, n'ont jamais de chance, même lorsqu'ils sont d'une profession où la gravité semble requise. La chance ne rit jamais à ceux qui ne savent jamais rire.

«Les disgrâces de M. le procureur avaient eu leur contre-coup sur sa santé. Sa maigreur, ses yeux passés de rides, son teint de marionnette, ses yeux striés de petits filaments rouges dénotaient un homme dont les digestions n'étaient pas heureuses: la gastrite qui le

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article que nous publions en quatrième page touchant la compagnie Regent Knitting.

toimentait, le pyrosis qui lui donnait la sensation d'un fer chaud cheminant dans l'oesophage, n'étaient point pour le disposer à croire à la beauté morale. Nous jugeons des autres par nous-mêmes, c'est-à-dire trop souvent, hélas, par l'état de notre estomac, qui nous fait voir, parfois, notre prochain à peu près beau le matin et si laid le soir... Et plus loin: «A ce moment, M. Robert porta vivement la main droite au creux de sa poitrine, ses yeux se fermèrent tandis que sa face émaciée de dyspeptique chronique se grippait: oh! l'affreux pyrosis ce fer chaud qui se promenait sur les muqueuses du pylore au pharynx. Dans le silence de la pièce on n'entendait que le tic tac de la pendule sur la cheminée et le bruit des borborgs mes qui sangloissaient dans les entrailles douloureuses du magistrat: manifestement, le ventre de M. le procureur ne voulait pas être consolé.»

En admirant la virtuosité littéraire de cette page, je ne puis manquer d'en reconnaître la cruauté et surtout l'injustice. Il me paraît clair que l'auteur ne parle pas d'après une expérience personnelle du terrible mal. Il commet une confusion impardonnable de cause à effet: ce n'est pas la tristesse qui a engendré la maladie, comme du reste bien des gens malicieusement veulent le croire, mais la maladie qui a engendré la tristesse, et la maladie peut fort bien avoir son origine au dévouement du fonctionnaire à des devoirs par trop séduisants.

Il n'en est pas moins sage de faire de temps à autre réflexion sur le rôle de l'estomac dans le conseil des nations. Si les affections gastriques continuent à se développer dans le peuple par la progression actuelle, l'estomac pourra devenir responsable des plus désastreuses commotions sociales.

Allons, encore un article à surcharger le programme pédagogique. L'enseignement de l'hygiène de l'estomac.

Nature.

Condoléances

A une session du conseil du comté de Terrebonne tenue en la ville de Saint-Jérôme le 12 septembre 1923, la résolution suivante a été adoptée:

Il est proposé par M. Ernest Bélisle appuyé par M. Charles Aubry:

Que c'est avec un sincère regret que les membres de ce conseil ont appris le décès de Mme Casimir Latour, épouse de leur collègue, maire de Mont-Rolland;

Qu'ils profitent de l'occasion qui leur est offerte pour lui exprimer, de même qu'à sa famille leurs profondes sympathies; Que copie de la présente résolution lui soit transmise, de même qu'au journal L'Avenir du Nord.

Vraie extrait du livre de délibérations du conseil municipal du comté de Terrebonne.

J.-V. Léonard.

Secrétaire-trésorier du conseil Municipal du comté de Terrebonne.

A VENDRE: Une emplacement à Sainte-Sophie, en plein village, près de l'église, avec maison, hangars, écurie, remises; puis un morceau de terre de trois arpents sans bâtisses.

S'adresser à M. Ulric Lefebvre, Sainte-Sophie, comté de Terrebonne.



Réflexions d'un Telephone oisif

«Je reste pendant des heures sans rien faire! Ho-hum! Elle oublie qu'elle m'a engagé pour l'aider.»

«Elle se plaint de ne jamais avoir une minute de répit et je la vois mettre plus d'une heure à écrire une lettre pour Telleville.»

«Pour quelques sous je pourrais la mettre à portée de Telleville et pendant 5 minutes le son de sa voix ferait le bonheur de quelqu'un.»

«Quand elle prend la plume pour écrire elle est souvent si embarrassée que franchement, ses lettres ne rendent jamais exactement sa pensée.»

«Une plume n'exprime jamais les sentiments d'une femme avec autant de facilité que moi — un timbre-poste n'est jamais aussi rapide.»

«J'ai une idée que son mari m'apprécie davantage. Ho-hum!»



Un grand choix de fourrures

Manteaux, collets, casques pour messieurs et dames. Ainsi qu'un choix de peaux de toutes sortes à des prix modérés. Réparations faites avec soins. Ouvrage garanti.

Wilfrid Charette
113, RUE LABELLE
SAINT-JEROME

DOULEURS ATROCES, GRAMPES

Absolument soulagées par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Eberts, Ont.—«J'ai commencé à souffrir de crampes et douleurs au bas-ventre à 11 ans; je devenais si nerveuse que je ne pouvais rester couchée, et je craignais de douleurs. Ma mère faisait venir le médecin, pour qu'il me fasse prendre quelque chose. Mariée à 18 ans, j'ai quatre enfants bien portants, mais j'ai encore des douleurs au côté droit. Epouse d'un cultivateur, j'ai plus d'ouvrage que j'en puis faire. J'ai pris trois bouteilles du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et tous les jours je m'aperçois que cela me fait du bien. C'est ma belle-soeur qui, ayant pris de votre remède pendant quelques temps, et employant votre «Santative Wash», m'en a parlé, et maintenant je le recommande, car j'en ai retiré un grand soulagement.» Mme Nelson, Yott, R.R., Eberts, Ont.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est un remède pour les maladies propres aux femmes. Il a été employé depuis près de cinquante ans, et des milliers de femmes ont, comme Mme Yott, éprouvé beaucoup de soulagement par l'emploi de cet excellent remède.

Si vous souffrez d'irrégularité, périodes douloureuses, nervosité, maux de tête, de dos ou mélancolie, vous devriez prendre immédiatement le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Il est excellent pour fortifier le système.

Sainte-Thérèse

Exposition du Cercle des Fermières

— Samedi et dimanche, les 8 et 9 septembre avait lieu, à Sainte-Thérèse, l'exposition annuelle du cercle des Fermières de l'endroit. Les prix de cette année, comme ceux des années précédentes, étaient de nature à encourager un nombre encore plus grand d'exposants. Tel que le comportait le programme, M. J.-E. Prévost, représentant du comté d'Ottawa, a bien voulu accorder un prix de \$25.00, pour donner l'élan d'une façon personnelle et tangible, à l'industrie fondamentale des toiles et des lainages préparés, filés, tissés, et présentés sous toutes leurs formes.

Il fait plaisir de mentionner qu'en considérant l'ensemble, la disposition, et la préparation intérieure des produits cette exposition est la meilleure du genre encore tenue dans cette salle de l'hôtel de ville, toujours gracieusement mise à la disposition des fermières dans l'intérêt du public de Sainte-Thérèse.

Les légumes présentés cette année par les élèves des écoles et les fermières, étaient certainement plus nombreux et surtout d'une qualité supérieure. Dans six ou sept sections de ces légumes, il y avait au total de vingt-cinq exhibits et tous bien choisis.

Comme les années précédentes, la lingerie occupait la plus large part des produits présentés à cette exposition. Etant donné l'importance des exhibits de laine, il fut aménagé dans le centre, une table spéciale à cet effet. Celle-ci fut garnie de produits qui, par leur présence et leur qualité, ont montré combien était apprécié cet encouragement d'un député qui s'intéresse de si près aux choses de l'agriculture dans son comté.

Le temps froid et pluvieux qu'il a fait toute la journée de samedi et celle de dimanche n'a pas empêché qu'un minimum de 5 000 personnes aient visité cette exposition. Le dimanche soir, malgré une pluie torrentielle, la salle était encore remplie vu qu'on attendait l'arrivée de messieurs le député, soit O. Tawa, soit de Québec.

Cinq orateurs, à commencer par notre digne aumônier du cercle, monseigneur l'abbé J. C. Coursol, curé de Sainte-Thérèse, ont adressé la parole au public. Terminons en disant que M. le curé, se basant sur trois années de travail du cercle, a exposé avec clarté les raisons pour lesquelles il juge bon d'encourager à Sainte-Thérèse une telle oeuvre d'action sociale et agricole.

— Le thé vert a un arôme agréable et réparateur, si c'est du SALADA. Demandez instamment les paquets à enveloppe métallique et portant le ceau SALADA.

Province de Québec
District de Terrebonne
No 195
FERDINAND BIGRAS
Demandeur

WILFRID VENDETTE, maître de pension, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté et district de Terrebonne et maintenant en lieux inconnus

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Sainte-Scholastique, 25 août 1923.
signé: Grignon et Fortier
Protonotaire C.S.

\$50. DE RECOMPENSE: Mme Sylvio Lebel offre \$50. à celui qui découvrira l'empoisonneur de son chien «Romanoff» un lévrier russe.

MAISON A VENDRE: En vous adressant de suite au notaire Parent pour \$1000. vous pouvez acheter une maison à 2 logements vous rapportant \$180. de loyer par année et ce avec quelques cents piastres comptant seulement.

Pourquoi, au lieu de payer loyer, ne pas vous mettre chez vous, en vous bâtissant un Home quand vous pouvez acheter des lots à bâtir dans les plus belles parties de la ville, avec \$5.00 par mois en vous adressant au notaire Parent? Et quand vous voudrez bâtir il vous procurera l'argent nécessaire.

Province de Québec
District de Terrebonne
No. 196
EMMANUEL ST-LOUIS
Demandeur

WILFRID VENDETTE, maître de pension, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté et district de Terrebonne et maintenant en lieux inconnus

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Sainte-Scholastique, 25 août 1923.
signé: Grignon et Fortier
Protonotaire C.S.

Terrebonne

— La rentrée des élèves au collège Saint-Louis a eu lieu la semaine dernière. Le nombre des élèves paraît assez satisfaisant et de nouvelles recrues vont encore se joindre au nombre actuel des élèves.

— Le lundi 3 septembre, avait lieu à l'église paroissiale, le mariage de Mlle Gabrielle Crépeau, fille de M. L. Crépeau, barbier, avec M. Adrien Charbonneau, fils de M. Arien Charbonneau, mécanicien. Après la bénédiction nuptiale, l'heureux couple est parti pour Ottawa et est revenu sur la fin de la semaine enchanté de son voyage.

— Le mercredi 29 août, ont eu lieu les funérailles de Mm. J. H. Desjardins. Un cortège nombreux est allé rendre un dernier hommage à celle qui a toujours su se garder l'estime du public.

— Nous prions la famille en deuil d'agréer nos sincères sympathies.

— Le conseil municipal de la ville de Terrebonne a fait faire les réparations des canaux d'égoûts dans la rue André, et un groupe d'ouvriers sont encore à réparer ceux de la rue Saint-Pierre.

— Nous avons actuellement 75 maisons qui sont reconstruites, et au-delà de 50 familles sont logées dans ces nouvelles demeures. Il reste encore beaucoup d'ouvrage à faire, mais nous espérons que durant l'hiver qui se présente bientôt, les habitations seront propres.

— M. Wilfrid Lauzon, boucher, installera sa boucherie dans sa nouvelle construction, cette semaine. Le public est très cordialement invité à aller faire une visite.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Albert Richard Whittall, D. J. Herbert, J. Silver, tous deux de la cité de Westmont, Christopher H. Goulden, de la Ville de Montréal Ouest, et Fenforth D. MacNab, de la cité de Montréal, tous du district de Montréal, et autres, sollicitent de la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session l'adoption d'une loi érigant en Corporation de Ville certains lots situés dans les cantons d'Arundel et Montcalm, dans le comté d'Argenteuil, comme suit: les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 6.ème rang, et les lots numéros 1 et 2 du 7.ème rang du canton d'Arundel, et en plus les lots numéros 7 à 15 inclusivement du 4.ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 5.ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 6.ème rang et les lots numéros 1 à 4 et 15 à 21 inclusivement du 7.ème rang du canton de Montcalm, les dits lots à être détachés des cantons d'Arundel et Montcalm respectivement; la dite ville pour être à l'avenir sous le nom de Ville de Bark Lake et comprenant dans son territoire toutes les eaux de Bark Lake dans le comté d'Argenteuil; et de plus amples pouvoirs pour

inclusivement du 6.ème rang et les lots numéros 1 et 2 du 7.ème rang du canton d'Arundel, et en plus les lots numéros 7 à 15 inclusivement du 4.ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 5.ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 6.ème rang et les lots numéros 1 à 4 et 15 à 21 inclusivement du 7.ème rang du canton de Montcalm, les dits lots à être détachés des cantons d'Arundel et Montcalm respectivement; la dite ville pour être à l'avenir sous le nom de Ville de Bark Lake et comprenant dans son territoire toutes les eaux de Bark Lake dans le comté d'Argenteuil; et de plus amples pouvoirs pour

contrôler les eaux du dit lac et les nombre, forme, grandeur, fin et bat des constructions et habitations à être érigées ou occupées dans les limites de la dite municipalité; et en plus l'amendement de l'article 2252 des statuts révisés de Québec, 1909, tel qu'amendés, en ce qui concerne ledit territoire.

Montréal, 4 septembre, 1923.
BRAIS & LORRAIN,
Procureurs des requérants.

Propriété à vendre

Résidence confortable d'été et d'hiver, cave cimentée, deux étages et demi. Avec plusieurs dépendances, sur emplacement de 120 pieds par 400 pieds planté d'arbres fruitiers et d'ornements, situé rue Saint-Georges, en la ville de Saint-Jérôme.

Prix de vente: \$8,500.00, payable \$2,000. comptant, la balance à termes avec intérêt à 7% par an.

S'adresser à M. Vincent Lamarre, Ch. 820

Edifice "Power" Montréal.

Canada
Province de Québec
District de Terrebonne

No 194

AMEDEE AVELINE

Demandeur

WILFRID VENDETTE, maître de pension, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté et district de Terrebonne et maintenant en lieux inconnus

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Sainte-Scholastique, 25 août 1923

signé: Grignon et Fortier

Protonotaire C.S.

Se Conserve indéfiniment dans la boîte scellée. Pur, riche, commode.

LAIT ST. CHARLES Borden

Demandez le livre de recettes des produits de The Borden Co. Limited, Montréal.



MADAME PIERRE ROY, Middle St-Louis, (Gloucester), N.B., obtient guérison complète par

LES PILULES ROUGES

Elle était âgée de 60 ans et pensait ne jamais revenir à la santé. Deux autres dames aussi bien connues emploient ce grand remède et se guérissent.



Mme PIERRE ROY

En prenant une quinzaine de boîtes de Pilules Rouges je me suis fait du sang, j'ai tonifié mon estomac, et chassé mes douleurs de rhumatisme et ai acquis plus de force que je n'en pouvais attendre, vu mon âge avancé. J'ai confiance que ma santé se maintiendra et je me propose d'employer de temps en temps les Pilules Rouges pour éloigner la faiblesse. — Mme Pierre-Roy, Middle Saint-Louis, (Gloucester), N. B.

Depuis longtemps ma santé était chancelante; ma digestion se faisait si difficilement que même la nourriture la plus légère me causait des douleurs d'estomac et je souffrais tant que mon sommeil était troublé. Le matin je me levais très faible, nerveuse et découragée. Je décidai un jour d'aller consulter le médecin, car les remèdes que j'avais pris jusque-là n'avaient eu aucun effet. Je dois ma complète guérison aux Pilules Rouges et c'est pour moi un devoir de les recommander. Mme Cléophas Miron, 259, avenue Hôtel de Ville, Montréal.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, trouvent leur guérison dans l'emploi des Pilules Rouges. Au retour de l'âge, elles doivent bien placer et pour éviter les maux les plus désagréables.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Ltée, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

— Le recensement officiel de la ville, fait par les employés de la corporation, donne à Saint-Jérôme une population de 6,320, soit une augmentation de 367 sur l'année dernière. Voici le recensement par quartiers:

Quartier Saint-Joseph.....	2269
" Labelle.....	1113
" Saint-Jean-Baptiste.....	1578
" Saint-Louis.....	1360

6320

— M. Jules-Edouard Prévost se rendra à Québec, la semaine prochaine, pour assister à une réunion du comité catholique du Conseil de l'instruction publique dont il est membre.

— Nous avons maintenant trois constables qui, de 7 heures du soir à 5 heures du matin, surveillent la ville: l'un dans le bas, un autre dans le centre et un troisième dans le haut de la ville. De plus, le chef Guyon et le sous-chef Lesage font tour à tour la surveillance générale de la ville.

Cette force constabulaire est certainement nécessaire dans la ville qui s'agrandit continuellement.

— M. et Mme John O'Donnell ont le plaisir d'annoncer la naissance d'une fille qui a été baptisée sous les noms de Marie-Claire-Yvette. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph A. Clermont, de Saint-Jovite, cousin et cousine de l'enfant; porteurs, Mme Théophile Bastien, sa tante.

BALLE-AU CAMP
Le Jérôme a battu le Métropole par 4 à 1, dimanche dernier. Notre club maintient donc sa haute réputation.

Dimanche prochain, il ira jouer à Joliette contre le club de cette ville, et le 30 septembre le club de Joliette viendra jouer à Saint-Jérôme.

La position des clubs de la ligue Provinciale est actuellement comme suit:

	G.	P.
Jérôme.....	9	0
Saint-Henri.....	5	4
Joliette.....	5	5
Métropole.....	3	5
Verdun.....	3	7
El Pietto.....	3	7

— Mme G. Smith, de L'Original, et Mme R. O'Donoghue, de New-York, étaient chez M. Jules-Edouard Prévost, cette semaine.

— Le comité du monument Labelle s'est réuni lundi dernier. L'organisation va bon train. Nous commencerons bientôt à publier les souscriptions déjà offertes pour le monument du curé Labelle.

— Le 15 septembre au matin, une importante saisie de whisky a été opérée dans notre ville par le chef Guyon et les constables H. Cousineau et C. Wilson.

Une machine automobile contenant plusieurs gallons de whisky de contrebande et où se trouvaient quatre personnes: Esdras Raymond, de Saint-Jérôme, Albéric Murray, sa femme, et Antoine Thibault, de Montréal, a été saisie par la police de Saint-Jérôme qui en a aussitôt donné avis à la Commission des liqueurs qui a pris immédiatement des procédures contre les personnes ci haut nommées.

— MM. Eugène Fournier, C.-E. Marchand, avocat, J.-J. Grignon, notaire,

J.-W. Cyr, shérif, M. Michaud, M. Buzell, sont partis hier pour une excursion de pêche au Nomingue.

— A la séance du conseil municipal, mardi soir, les plans de la prolongation du canal d'égoût de la rue Sainte-Julie, à l'est de la voie du C. P. R., ont été approuvés.

— Un grave accident est arrivé, vendredi dernier. Une fillette de 9 ans, du nom de Cohen, dont la famille habite la paroisse de Saint-Jérôme, a été tuée dans un accident de voiture. Elle était avec sa soeur, un peu plus âgée qu'elle et qui conduisait un nouveau cheval que leur père venait d'acheter. Tout à coup, la bête prit peur et partit au galop. Les deux fillettes tombèrent de la voiture et la plus jeune se brisa l'épine dorsale.

Une enquête tenue par le coroner, le Dr Ludger Labelle, a constaté que cette mort était accidentelle, exonérant M. Leblanc que l'on accusait d'avoir frappé à coups de fouet le cheval des jeunes Cohen.

— Dimanche dernier, la fête du Calvaire a été célébrée, à notre cimetière, par une splendide journée.

La foule, plus considérable que jamais, a entendu la messe en plein air et fait le chemin de la croix aux stations qui entourent le cimetière.

Le sermon fut prononcé par M. le curé Brossau.

Les zouaves et les cadets du collège assistaient en corps.

Pendant la messe, après le sermon, eut lieu la bénédiction du monument offert par M. C.-E. Laflamme et qui s'éleva sur le terrain où reposent les restes de 4,600 corps transportés du vieux cimetière en 1888.

NAISSANCE
Le 13 septembre, l'épouse de M. Raoul Gingras a donné le jour à une fille baptisée sous les noms de Marie-Irène-Annie.

Parrain et marraine, M. et Mme Bruno Boivin, oncle et tante de l'enfant.

— Notre ancien concitoyen, M. Edouard Rodier, est à Saint-Jérôme depuis quelques jours.

— M. Masson, de Lachute, a l'intention de venir construire un patinoir couvert à Saint-Jérôme. C'est là une bonne nouvelle. Un tel patinoir procurerait un amusement de plus dans notre ville et activerait l'un des sports les plus sains.

MIGNON
Tout fait croire que la soirée musicale que donnera, dimanche prochain, la société chorale de Saint-Jérôme, sous la direction de MM. Jean Bozelli et M. Renaud, sera fort intéressante.

Cette soirée sera donnée au bénéfice de l'église de Saint-Jérôme.

Le programme comporte des choeurs, sextuor, quatuor, duo. La pièce de résistance sera l'opéra de Mignon, d'Ambroise Thomas.

Nous croyons intéresser nos lecteurs qui, sans doute, assisteront en grand nombre à la soirée de dimanche, en donnant quelques notes sur le livret de l'opéra de Mignon, composé en 1866.

Ce livret, très librement inspiré de l'épisode de *Wilhelm Meister* de Goethe, est dramatique et habilement construit.

L'arrivée de Mignon, au 1er acte, avec les bohémien, son refus de danser la danse des œufs, la colère de son maître, l'intervention de Wilhelm Meister qui arrête son bras déjà levé et qui "achète" l'enfant au miérable, toute cette scène colorée, mouvementée, pose bien l'action qui se poursuit par les railleries de la comédienne Philine à l'adresse de Wilhelm qu'elle veut rendre amoureux d'elle.

Au second acte, dans le château où les comédiens vont donner un spectacle, Mignon, qui elle-même s'est éprise de son libérateur sans le lui dire, souffre des coquetries de Philine qui l'a devinée et qui se moque d'elle. Mignon est au désespoir, et le vieux Lothario arrive à temps pour l'empêcher de se noyer. Ce vieillard, qui est privé de raison depuis la disparition d'une fille aimée, cherche partout son enfant, endormant sa souffrance aux accords de son luth. Il a pour Mignon, dont il devine la détresse, une paternelle pitié et un aveugle dévouement. Pour la venger des moqueries de Philine, il n'hésite pas à mettre le feu à la salle où se donne la représentation. Tout le monde s'enfuit; mais quand Wilhelm apprend que Mignon a pénétré dans la salle, il s'élance au milieu des flammes pour la sauver et la rapporte évanouie dans ses bras.

Le 3ème acte se passe en Italie où Wilhelm a emmené Mignon dont il a compris la tendre affection. Le vieillard les a suivis et tous trois se trouvent dans un château abandonné depuis quinze ans. Dans un éclair de lucidité, Lothario se reconnaît: il est chez lui et Mignon n'est autre que la fille qui lui a été enlevée jadis. C'est alors que Mignon croit enfin pouvoir laisser éclater sa tendresse pour Wilhelm qui lui-même a appris à la chérir. Il va sans dire que tout finit par leur union.

La musique de *Mignon* est colorée, pathétique et toute empreinte de poésie.

PACIFIQUE CANADIEN
Changement de l'horaire des trains de voyageurs en vigueur dimanche 30 sept'bre 1923
Pour renseignements s'adresser aux agents de la compagnie.

Refaire les Forces des Hommes Affaiblis

Voilà le But des

PILULES MORO
POUR LES HOMMES



M. ADJUTOR DALLAIRE

Les Pilules Moro s'adressent à toutes les affections qui sont l'apanage de l'homme et leur triomphe est surtout dans les maladies rebelles à tout traitement; elles ne se bornent pas à exciter les forces, elles arrachent et détruisent les germes de la maladie.

Les Pilules Moro sont un réparateur du sang, un restaurateur de l'estomac et de la nutrition et leur emploi peut être indéfiniment continué, sans aucun danger et avec le plus grand succès, par les hommes faibles ou malades.

Le témoignage que nous a donné M. Adjutor Dallaire et que nous reproduisons plus bas, prouve, une fois de plus, la grande valeur des Pilules Moro pour les hommes épuisés et malades.

"Les Pilules Moro ont eu un résultat merveilleux dans mon cas. J'étais complètement découragé, je ne pouvais pas dormir, j'étais devenu faible, je n'avais pas d'appétit et souffrais continuellement de douleurs dans le dos, les reins. Je souffrais aussi de douleurs dans les jambes. Pourtant j'avais pris beaucoup de remèdes, plusieurs médecins m'avaient prescrit leur traitement et ne me sentant pas mieux, j'ai employé les Pilules Moro qu'on m'avait fortement recommandées. Mes voisins connaissaient dans quel état pitoyable je me trouvais alors et furent des plus surpris de me trouver si bien au bout de quelques semaines. En effet les Pilules Moro avaient grandement augmenté mes forces. Ma santé s'est promptement rétablie". M. Adjutor Dallaire, 245, rue Hermine, Québec.

Les Pilules Moro sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, rue Saint-Denis, Montréal.



Il existe une boisson saine dont l'âge a corrigé la verdeur et affiné les qualités. La boisson favorite de ceux qui vivent au grand air: LE GIN CROIX D'OR, fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral. Rectifié quatre fois, vieillit en entropit. — Trois grandeurs de flacons: Gros-Moyens-Petits.

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited, Montréal.

GIN CANADIEN
MELCHERS
CROIX D'OR

Le Bon Vieux Cigare

Qualité maintenu depuis 40 ans.



L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL

Les petits comptes sont administrés volontiers



La Banque de Montréal a pour but de se rendre utile dans les petites choses aussi bien que dans les grandes — de venir en aide à ses clients sans tenir compte de l'importance des affaires qu'ils font avec la Banque.

Depuis des années et des années, la Banque a coopéré avec ses clients, à su leur être utile de diverses manières en matière financière et commerciale.



Si vous avez besoin de renseignements ou d'un service quelconque que la Banque est susceptible de vous rendre, vous n'avez simplement qu'à venir ou à nous écrire.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée il y a plus de 100 ans.

ASPIRIN

UNLESS you see the name "Bayer" on tablets, you are not getting Aspirin at all



Accept only an "unbroken package" of "Bayer Tablets of Aspirin," which contains directions and dose worked out by physicians during 22 years and proved safe by millions for

- Colds
- Headache
- Toothache
- Rheumatism
- Neuritis
- Earache
- Lumbago
- Pain, Pain

Handy "Bayer" boxes of 12 tablets—Also bottles of 24 and 100—Druggists. Aspirin is the trade mark (registered in Canada) of Bayer, Manufacturers of Mono-Aspirin in the world. Aspirin is the word known that Aspirin means Bayer. Aspirin is the name of the Bayer Company. Aspirin is the name of the Bayer Company. Aspirin is the name of the Bayer Company. Aspirin is the name of the Bayer Company.

La **Ford Motor Company** OF CANADA, LIMITED.

a autorisé un **Mode d'achat par paiements hebdomadaires**

\$5

par lequel suffisent comme premier paiement pour l'achat d'un **Automobile, Camion ou Tracteur**



Lorsque le total des paiements hebdomadaires et l'intérêt égaleront un tiers du prix du modèle que vous désirez, nous ferons la livraison. Vous pourrez payer le solde en quarante-huit paiements égaux hebdomadaires ou douze paiements égaux mensuels.

Voyez-nous au sujet du mode d'achat par paiements hebdomadaires.

Armand Parent Saint-Jérôme

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED, FORD, ONTARIO

CROISSANCE EXTRAORDINAIRE D'UNE INDUSTRIE CANADIENNE

Propriété de trois Canadiens-français, elle emploie aujourd'hui 600 ouvriers et elle est, dans son genre la plus importante du pays.

Ce que MM. de Tonnancourt, Lemieux et Marcoux ont réalisé en 10 années avec un capital initial plus que modique

L'intéressant bulletin de la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) la RENTE, énumérait à l'occasion du 24 juin quelques douzaines de Canadiens-français qui avaient atteint le premier rang dans leurs industries et leurs commerces respectifs. Il rappelait, par exemple, qu'au Canada le plus grand hôtelier, les plus grands épiciers, le plus grand corsetier, les plus grands facteurs d'orgues, le plus grand roulier, les plus grands crémiers et laitiers sont des Canadiens-français.

Cette simple énumération révéla beaucoup de choses à la plupart des lecteurs qui n'avaient pas soupçonné la présence de Canadiens-français dans beaucoup d'établissements baptisés de noms anglais à une autre époque. Un nouvel article qui vient de paraître dans la RENTE permettra de juger une fois de plus du progrès accompli par nos compatriotes dans l'industrie. Il s'agit, cette fois, de la grande tricoterie connue sous le nom de REGENT KNITTING MILLS LIMITED. Cet établissement traitait uniquement avec le commerce de gros, il n'en a jamais guère été question dans le public. Tout le Montréal industriel et commercial, il est vrai, connaît cette superbe entreprise, sait qu'elle a été fondée et qu'elle est dirigée par des Canadiens-français. Mais ces faits n'ont guère dépassé les limites de la métropole et ils sont probablement lettre close pour 999 sur 1,000 des habitants de nos campagnes. Le nouvel article de la RENTE présente donc un intérêt plus qu'ordinaire et nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire les passages principaux.

« La tricoterie, dit la RENTE, est devenue en quelques années une des principales industries du pays et prend chaque jour un développement qui étonne ceux-là mêmes qui la dirigent. Et c'est pour nous un légitime sujet de fierté que de constater que dans ce champ d'activité industrielle les nôtres ont su se créer une situation de tout premier ordre. C'est ainsi que la Regent Knitting Mills Limited, en dépit de son titre anglais, est une affaire essentiellement canadienne-française. Ainsi que leur nom l'indique, ses trois directeurs, MM. Charles-Godefroy de Tonnancourt, J.-F. Lemieux et J.-L. Marcoux, sont des compatriotes.

« A la vérité, ce trio forme un ensemble parfait. M. de Tonnancourt s'occupant de la finance et des achats, M. Lemieux des ventes et M. Marcoux de la fabrication, leur activité ne fait jamais double emploi, leurs volontés ne se contrecarrent pas, mais au contraire tendent vers le même but, qui est la prospérité grandissante et rapide de l'établissement.

« Il est remarquable qu'en notre pays ceux que nous voyons réussir sous nos yeux ont eu pour la plupart des commencements modestes, ont fait leur chemin dans le monde à force de persévérance, de travail opiniâtre, d'intelligence constamment tendue vers le but à atteindre, de volonté appliquée sans défaillance sur la tâche de chaque jour. C'est dans ces conditions que MM. de Tonnancourt, Lemieux et Marcoux sont parvenus au premier rang de nos industriels et ont réussi à faire de l'entreprise à

laquelle ils ont consacré leur activité la première du pays en son genre.

M. J.-F. Lemieux, vice-président de la Regent Knitting Mills Ltd. est né à Laurierville, le 6 janvier 1867. Il est le fils de M. J.-E.-L. Lemieux, marchand. Il fit ses études au collège de Lévis, institution connue pour inculquer à ses élèves la volonté, l'initiative, le goût du travail. Il débuta dans les affaires à la maison Gauvreau, Pelletier & Cie, de Québec, où il resta trois ans. Il devint ensuite le représentant à Québec de la maison de nouveautés Greenshields Limited, de Montréal, une des plus importantes du Canada, au service de laquelle il passa vingt ans.

M. Lemieux est vice-président de la Regent Knitting Mills Ltd depuis sa fondation. Il est chargé du service des ventes, mais c'est aussi à son goût naturel et à l'expérience des goûts du public — particulièrement du public féminin — qu'il a acquis dans le commerce que cette fabrique doit la supériorité reconnue de ses modèles et de ses dessins. Sa grande expérience, ses relations commerciales étendues, son inlassable activité, sont pour la compagnie un précieux actif. C'est de lui, en somme, que dépend dans une large mesure le succès de l'entreprise, car c'est lui, par ses ventes, qui amène l'eau au moulin pour le faire marcher. Disons qu'il a su s'attirer non seulement la confiance mais l'amitié féconde de tous les acheteurs des grands magasins de nouveautés.

M. Lauréat (J.-L.) Marcoux est le technicien de l'entreprise. Il connaît le tricotage dans tous ses détails et, pourrait-on dire, de la première à la dernière maille. A l'âge de 17 ans, comme beaucoup de nos compatriotes à cette époque, il émigra aux Etats-Unis pour y gagner sa vie. Il entra d'abord à la filature Stevens, à Franklin Falls (N.-H.) où il travailla quatre ans, puis, dans le but de se familiariser avec toutes les branches du textile, il passa à d'autres établissements. En 1901, il revint au Canada où il était engagé directeur du personnel à la fabrique de bas et chaussettes de M. Larocque. Il resta dix ans attaché à ces fonctions. En 1907 M. Larocque vendit son établissement à la société dite Acme Glove Works, au service de laquelle passa M. Marcoux pour y rester jusqu'à la fin de 1912, alors qu'il s'associa à MM. de Tonnancourt et Lemieux pour fonder la Regent Knitting Mills Limited, qui commençait ses opérations en mai suivant.

M. Marcoux dirige le personnel ouvrier et voit à l'exécution des commandes. Il va de soi que s'il ne sortait rien de bien de la fabrique, celle-ci vendrait difficilement sa marchandise. Mais il faut croire que c'est précisément le contraire qui se produit puisque les commandes affluent de tous les points du pays, de l'étranger même et augmentent dans des proportions qui dépassent toutes les prévisions.

« Les vingt ans d'expérience de M. Marcoux dans le tricotage constituent pour la compagnie un précieux actif. Il possède en outre cette qualité inestimable pour un chef d'industrie : de savoir se faire aimer de ses subordonnés, de les attacher, de les conserver pendant des années et des années à son service. »

ASCENSION D'UN PETIT COMMIS

La RENTE fait ensuite du président de l'entreprise, M. de Tonnancourt, un portrait

vivant et captivant, bien propre à séduire l'imagination.

Né à Montréal en 1872, le futur industriel débute dans le commerce à l'âge de 15 ans comme commis, en vertu d'un engagement de cinq années à \$60 (SOIXANTE DOLLARS) par année, après de brèves études à l'Ecole Normale, au collège Sainte-Marie à l'Académie commerciale du Plateau. Quelques années plus tard, il devient représentant de commerce. En 1900, avec un capital emprunté de \$1,000, (MILLE DOLLARS) il établit la fabrique de plumbagine et de cirage Sultana qu'il revendira vingt ans après \$150,000 comptant. Aux environs de 1907, utilisant une précieuse expérience acquise comme représentant de la tricoterie dite Hudson Bay Knitting Co., il fonde avec M. J.-D. Ouellette, presque sans capital, la fabrique de gants de laine appelée Acme Glove Works, où il vend six ans après ses intérêts à son associé \$225,000 comptant. En 1913, lui et MM. Lemieux et Marcoux fondent sur un capital souscrit de \$32,000 et un capital versé de \$25,000 la tricoterie du Regent qui nous occupe dans cet article. Aujourd'hui, c'est une des grandes figures de l'industrie canadienne.

Laissons encore parler la RENTE :

En 1913 et en 1923

A ses débuts, cette fabrique employait dans ses ateliers 30 ouvriers ; elle en emploie maintenant 600. Ses ateliers occupaient au début



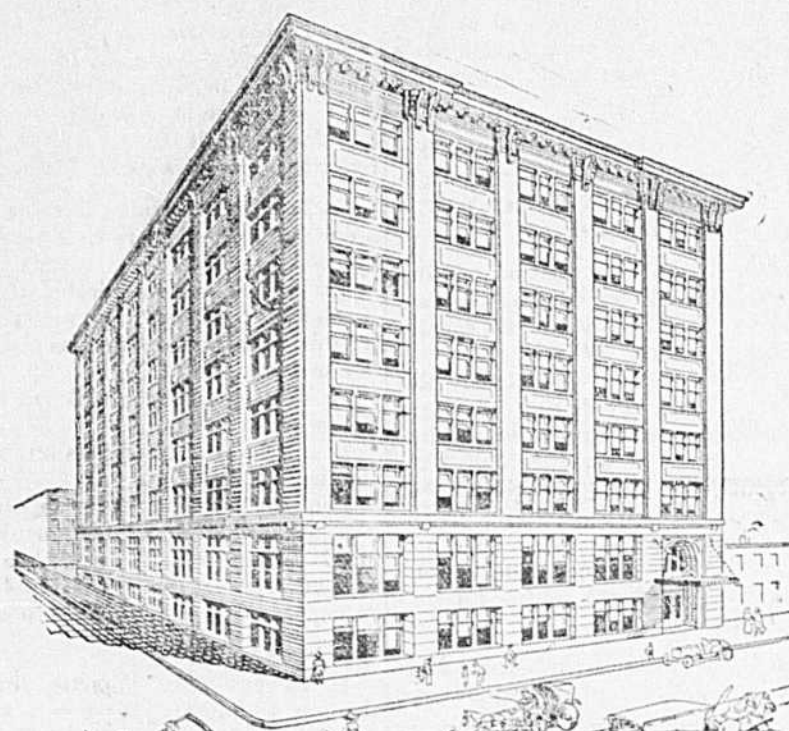
C.-G. DE TONNANCOURT (au centre) président ; J.-F. LEMIEUX (à droite), vice-président, et J.-L. MARCOUX (à gauche) directeur technique de la grande tricoterie dite Regent Knitting Mills Limited.

une superficie de 15,000 pieds ; ils en occupent aujourd'hui 160,000. Elle fabriquait 25 douzaines de chandails par jour ; elle en fabrique 400 douzaines. La valeur de sa production au bout du premier exercice atteignait péniblement \$110,000 ; elle atteignait \$2,000,000 en 1921 et elle aura largement dépassé cette somme à la fin de l'exercice en cours. Elle occupait à ses débuts un petit local avenue des Pins ; elle occupe aujourd'hui quatre étages de l'immeuble Vineberg, rue Saint-Laurent ; elle possède à Saint-Jérôme l'établissement le plus vaste et le mieux aménagé du genre au Canada et elle a en outre des intérêts fort respectables dans deux établissements d'importance second

aire situés, l'un à Guelph, en Ontario, et l'autre à Syracuse, dans l'Etat de New York.

Nous signalons tantôt qu'elle produit 400 douzaines de chandails par jour, mais elle ne fabrique pas que des chandails ; elle fabrique aussi des jersey, des écharpes, des passe-montagne, à raison de 1,000 douzaines par semaine, de la tricolette, qui est un tricot de soie, à raison de 60 pièces par semaine. Sa teinturerie de Saint-Jérôme peut traiter 30,000 livres de soie et de laine par semaine et il est arrivé plus d'une fois que ce chiffre énorme fut dépassé largement. Elle a couramment pour \$150,000 de marchandises prêtes à livrer.

On se fait difficilement une idée de la quan-



Immeuble Vineberg, boulevard Saint-Laurent et rue Duluth, à Montréal, dont la Regent Knitting Mills Limited occupe quatre étages d'une superficie totale de 80,000 pieds.

dit de chausserie on a installé non pas un restaurant mais plutôt un réfectoire, propre comme ceux que l'on admire dans les communautés. Le travail cessant à midi pour reprendre à une heure, la direction donne aux employés l'usage du réfectoire et leur sert à titre gratuit le thé, le café, le lait et le sucre. Pour cinq sous l'acheteur un grand bol de soupe bien chaude, pour quinze sous une pleine assiette de bonne viande garnie de pommes de terre et deux belles tranches épaisses de pain blanc et frais. Pour cinq sous encore on leur donne un bon dessert appétissant et sain.

Tous les employés de la Regent Knitting Mills Ltd gagnent un salaire qui leur permet de vivre convenablement. Ce sont tous des Canadiens-français, ainsi que cela se voit, du reste, sur leurs figures ouvertes de braves gens consciencieux et gais, comme le sont d'ordinaire nos bons ouvriers. Comme le disait M. Marcoux :

— Mes ouvriers sont mes amis. Je les traite avec bonté et les résultats sont excellents. Si parfois je suis obligé de faire une réprimande, je la fais sur le ton du père de famille et non pas sur le ton du maître d'esclaves. »

INDUSTRIE ET FINANCE

N'avions-nous pas raison de dire, qu'à l'article de la RENTE est une révélation. Mais cet article — destiné à illustrer l'aptitude des Canadiens-français aux grandes affaires — trouve son complément logique dans une note qui faisait, ces jours derniers, le tour de la presse quotidienne.

La note en question se lit ainsi :

« La maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) qui achetait récemment \$600,000 d'obligations de la Baillargeon Express Limited, \$400,000 d'obligations des Syndics de la paroisse cathédrale de Saint-François-Xavier de Chicoutimi, \$215,000 d'obligations de la ville de Lévis et diverses autres émissions, vient de souscrire coup sur coup :

« \$85,000 d'obligations 5 1/2 % des Filles de la Providence de Saint-Louis en Saskatchewan, qui sont la garantie des RR. FF. de l'Instruction chrétienne de la province de Québec ;

« \$75,000 d'obligations 5 1/2 % du Refuge Dom Bosco, de Québec ;

« \$8,000 d'obligations 5 1/2 % des Missionnaires du Sacré-Coeur, de Québec ;

« \$130,000 d'obligations 5 1/2 p.c. des RR. FF. de l'Instruction chrétienne de Laprairie (remboursables en monnaie canadienne ou en monnaie américaine), émises pour le compte de la maison que cette communauté possède à Plattsburg, New-York ;

« Enfin, et "the last but not the least," \$600,000 d'obligations 6 1/2 p.c. de la Regent Knitting Mills Limited, grande fabrique de chandails et tricots possédant de vastes établissements à Montréal et à Saint-Jérôme et dirigés par trois Canadiens-français : MM. Charles-Godefroy de Tonnancourt, J.-F. Lemieux et Lauréat (J.-L.) Marcoux.

« Un simple coup d'œil montrera que les emprunts souscrits par la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) depuis une couple de mois se évalent à plus de \$2,100,000. Etant donnée la situation générale du pays, cette activité est tout au moins remarquable. »

Cette conclusion est bien aussi la nôtre. La maison financière qui peut souscrire, en moins de deux mois, pour plus de \$2,100,000 d'obligations de toutes sortes, réalise dans l'ordre financier ce que la Regent Knitting Mills Limited accomplit dans l'ordre industriel. L'une et l'autre doivent être pour le groupe canadien-français des sujets de fierté.

Détail intéressant : la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) et la Regent Knitting Mills Limited furent toutes deux établies en 1913. Voilà deux institutions auxquelles le nombre 13 n'aura pas porté malchance.

UN OBSERVATEUR

Dr W. L. LEWIS
des hôpitaux de Londres et Paris.
Maladies de l'estomac et des poumons
Consultations de midi à 4 h.
et par correspondance.
531c, RUE ST-DENIS MONTREAL

— La buanderie Charlie Marks, établie à Saint-Jérôme depuis 7 ans, est maintenant installée dans le local voisin du magasin de M. Albert Prévost, 106, rue Saint-Georges.
Comme par le passé, M. Charlie Marks fera son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle qui voudra bien lui continuer son encouragement.

N'oubliez pas l'adresse :
Charlie Marks
106, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme
Voisin de M. Alb. Prévost, marchand

C.A. Lorrain & Fils
Agents généraux d'assurances
et Automobiles Dodge
Téléphone 58
157 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Canada } COUR
Province de Québec } SUPERIEUR
District de Terrebonne }

Dame ELISABETH PHANEUF, épouse commune en biens de Joseph Lefebvre, marchand, de Saint-Faustin, district de Terrebonne, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

Ledit Joseph Lefebvre, défendeur.
AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée par la demanderesse contre le défendeur. Montréal, 20 juillet 1923.

St. GERMAIN, GUERIN & RAYMOND,
Avocats de la demanderesse

— La "Pipe Cavité", ne se bouche pas, ne râle pas. Jamais de jus de tabac dans la bouche, chargez-la fortement, la "pipée" durera plus longtemps. Très facile à nettoyer.
Prix \$1.00. En vente à la librairie Lepage.

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les maux des bébés et des enfants. D'un usage toujours. En vente partout et au dépôt, 30 rue Saint-Denis, Montréal.

Elie Meunier
MANUFACTURIER
Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures
Bois de charpente, Bois préparé
Tournage, Découpage, etc
Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

Dr J.-A. Barrette
168, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme
en haut de la banque Nationale
Tel. 217
Médecine et Chirurgie
Spécialité : Maladie des femmes.

Cachets du Dr Fred Demers
contre tous maux de tête
Ce sont les seuls vraiment bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "Dr Fred Demers" ne soit gravé sur chaque cachet.
Dépôt : 300, rue Saint-Denis, Montréal.

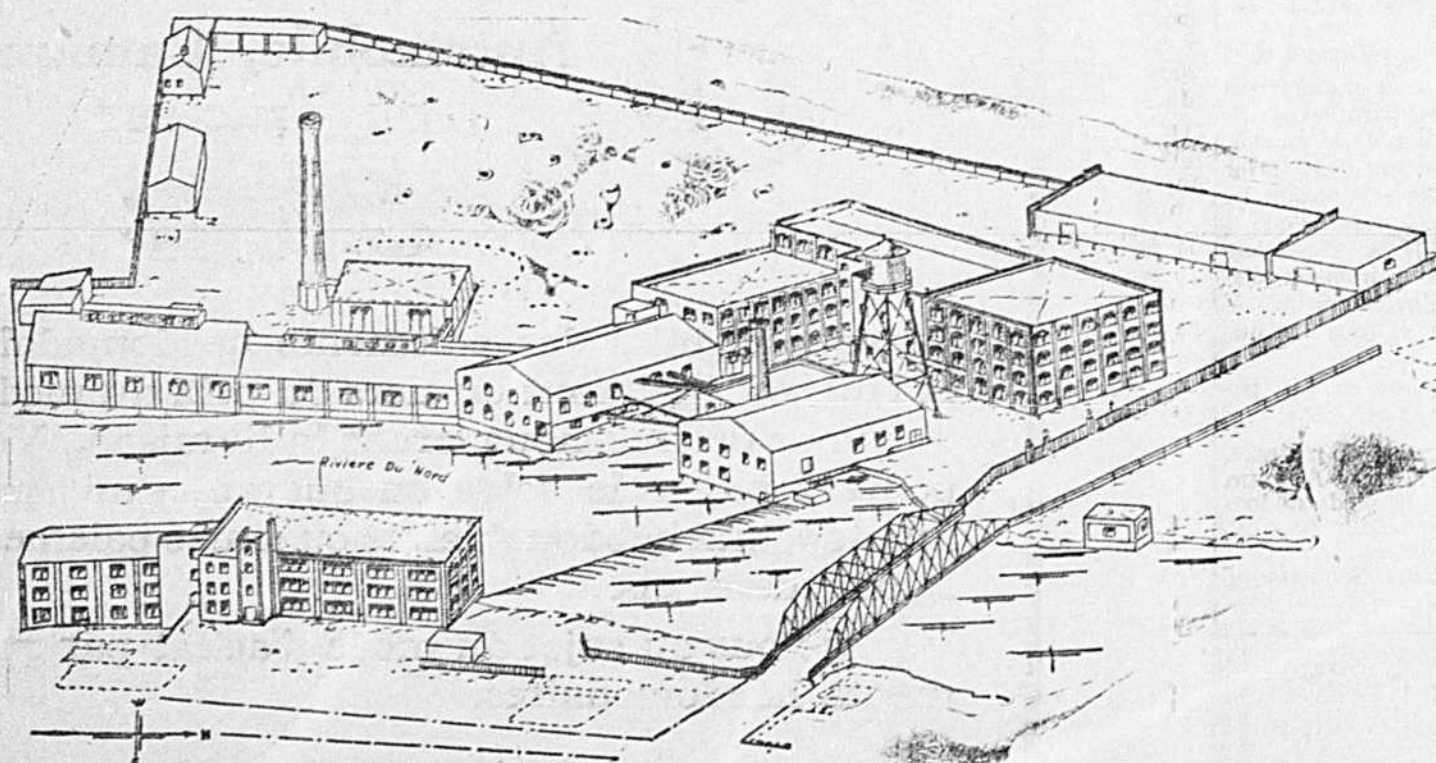
RAOUL PREVOST
INGENIEUR CIVIL
S'occupe de tous les travaux de génie civil et d'arpentage.
S'adresser au bureau de l'AVENIR DU NORD ou 374, rue Christophe Colomb, Montréal

Charles Larin
Entrepreneur général
Téléphone Culumet 459F
2332, rue Saint-Denis MONTREAL

LAURENT DUBOIS
Agent général d'assurances
61 rue Labelle,
Porte voisine de M. Orla Lauzon
Tél. Bell No 214 SAINT-JEROME

Sénilité Préaturée
Le célèbre Dr. Metchnikoff, une autorité sur la sénilité préaturée, dit qu'elle est "causée par des poisons engendrés dans les intestins." Lorsque votre estomac digère bien sa nourriture cette dernière est assimilée sans former de matière empoisonnée qui est la cause d'une sénilité préaturée et qui abrège votre vie. Réglez votre digestion en prenant de 15 à 30 gouttes de Sirop Saïgel, après les repas.
10

LA VENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-propriétaire



Vue d'ensemble des filature, teinturerie et tricoterie de la Regent Knitting Mills Limited, à Saint-Jérôme. L'emplacement, coupé en deux par la rivière du Nord, mesure une superficie totale de 400,000 pieds. Le barrage au centre, en aval du pont, permet l'exploitation d'une chute de 300 chevaux, propriété de la compagnie.